

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)  
8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****2020-92****SEANCE DU 22 JUIN 2020**

FB/LN/CJ n°2020/01

Objet de la délibération :

**OBJET**

ELECTION DES DELEGUES  
SYNDICAUX AU SEIN DU  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DU GROUPE SCOLAIRE DE LA  
CHEVALERIE

**NOMBRE DE CONSEILLERS**En exercice : **29**Présents : **27**Pouvoir : **01**Votants : **28**

Date de la convocation :  
16 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

**Etaient présents :**

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROYNEL Eric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusée : ROUZET Sylvie, pouvoir à BONVIN Béatrice

Absente : DOKOUROFF Sonia

Secrétaire de séance : PONÇON Anne

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** les statuts indiquant la clef de répartition du nombre de délégués,  
**CONSIDERANT** que, suite au renouvellement général des Conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune d'Epernon au sein du syndicat de la Chevalerie dont elle est membre.

**CONSIDERANT** qu'il convient d'élire deux délégués titulaires et un délégué suppléant auprès du Syndicat de la Chevalerie,

Monsieur le Maire rappelle que Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Sont candidats en qualité de délégués titulaires : Marc BAUDELOT, Béatrice BONVIN et délégué suppléant : Thomas AMELOT.

Le Conseil municipal procède à l'élection, au scrutin secret.

Monsieur Marc BAUDELOT, Madame Béatrice BONVIN et Monsieur Thomas AMELOT, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués pour représenter la commune de d'EPERNON au sein du syndicat de la Chevalerie :

Deux représentants titulaires :

Monsieur Marc BAUDELOT

Madame Béatrice BONVIN

Un représentant suppléant :

Monsieur Thomas AMELOT

La présente délibération sera transmise au Président du Syndicat Intercommunal de la Chevalerie.

Fait et Délibéré à Epernon, le 22 juin 2020

Le Maire,

F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200622-D2020\_06\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2020

Notification : 24/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

